

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2024-108

ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants,
Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité de la fête du
Groupe Scolaire Roger Salengro qui aura lieu le samedi 15 juin 2024 au complexe sportif Robert
Deldicque à Wormhout,

ARRETE :

ARTICLE 1 : le stationnement sera interdit sur le parking situé face aux sorties de secours de la salle
Deldicque 2 côté route de Rubrouck, et ce, le samedi 15 juin 2024 de 7h à 19h.

Ces emplacements seront exclusivement réservés pour l'installation d'un jeu gonflable.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté prendra effet dès la mise en place de la signalisation réglementaire par
les services municipaux.

ARTICLE 3 : La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié et transmis à la Gendarmerie de WORMHOUT.

Fait à WORMHOUT, le 29 mai 2024

Le Maire,

Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 29/05/2024

Le Maire

David CALCOEN



Pour le Maire,

l' Adjoint délégué

Florine DEHONDT



David CALCOEN

Pour le Maire,

l' Adjoint délégué

Florine DEHONDT